

Monsieur Marco Romano
Président de la Commission des institutions
politiques du Conseil national

3003 Berne

Par courriel à cornelia.perler@bj.admin.ch

Paudex, le 02.12.2022
PAS

Droit de vote à 16 ans

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'objet cité sous rubrique, qui a retenu toute notre attention, et nous permettons de vous faire part de notre avis à ce sujet.

Le projet, qui fait suite à une initiative parlementaire de la conseillère nationale verte Sibel Arslan, prévoit d'accorder le droit de vote, mais non d'éligibilité, aux jeunes dès 16 ans sur le plan fédéral.

Nous nous opposons à cette réforme.

En effet – et même si la Suisse a déjà connu cette situation –, accorder la majorité civique avant la majorité civile apparaît comme un non-sens: lorsqu'on n'est pas légalement apte à contracter des engagements pour soi-même, on ne saurait *a fortiori* prendre des décisions qui concernent le pays dans son ensemble. Admettre le contraire revient à considérer l'exercice du droit de vote comme un acte dénué d'importance, de même nature que la signature d'une pétition ou la participation à un sondage d'opinion.

C'est d'ailleurs bien ainsi que les promoteurs du projet semblent voir les choses; la volonté de découpler les droits de vote et d'éligibilité en est la démonstration, tout comme nombre d'arguments avancés en faveur de l'abaissement du droit de vote à 16 ans, lequel permettrait notamment de pallier l'insuffisance de l'instruction civique en lui donnant un «nouvel élan»; ou amènerait les jeunes à «expérimenter le droit de vote comme une pratique sociale au sein de la famille».

Il s'agit là d'une étrange vision du système institutionnel, à laquelle on ne saurait adhérer.

Quant à l'argument selon lequel les jeunes sont particulièrement concernés, à long terme, par certaines décisions politiques, en particulier en matière climatique, il ne justifie pas la réforme proposée, dont on peut d'ailleurs se demander, de ce point de vue, pour quelle raison elle fixe arbitrairement la limite à 16 ans et non à 12.

Erroné dans son fondement, le projet ne permettrait par ailleurs vraisemblablement pas d'élargir substantiellement le cercle des votants et des électeurs. En effet, la majorité des jeunes (y compris les jeunes adultes) s'intéressent peu à la politique. Le simple fait de leur accorder le droit de vote plus tôt n'y changerait rien.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Centre Patronal

Sophie Paschoud